



Haie - Pixabay

Danger pour les animaux de la haie

De Mars à Août : je ne taille pas mes haies !

Avec l'arrivée des beaux jours, beaucoup pourraient se dire qu'il serait bon de se mettre à l'entretien de son jardin, et en particulier de ses haies. Mais prenez garde aux habitants de votre haie !

En effet, à cette période, les haies se transforment en pouponnières pour bon nombre d'oiseaux : Merle noir, Rougegorge familier, Accenteur mouchet, Verdier d'Europe, Pinson des arbres, Troglodyte mignon... Toutes ces espèces s'installent dans les haies afin d'y construire leur nid et élever leurs petits, les haies constituant de formidables abris contre les prédateurs tels que le chat.

Il serait donc préférable de laisser rangés les sécateurs et autres outils pendant encore plusieurs mois. Plus précisément, dans l'idéal, il ne faudrait pas toucher aux haies et aux arbres entre le 15 mars et le 31 juillet.

Tailler vos haies à cette période risquerait donc de déranger les nichées. Les nids risqueraient d'être détruits et les adultes et oisillons pourraient être blessés. Il est donc préférable d'entretenir vos haies durant l'automne et l'hiver, en vérifiant toutefois qu'aucun animal ne s'y trouve !

Bien qu'il n'existe pas d'interdiction pour un particulier de tailler sa haie dans cette période, détruire le nid d'une espèce protégée au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement constitue un délit passible de deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende (L415-3 dudit code).

Les services rendus par les arbres et les haies sont inestimables : contribution à la préservation du climat, de la biodiversité (corridors écologiques, habitats pour la faune, etc), du paysage, lutte contre l'érosion ou encore valeur symbolique. Prenez en soin !

